



Ville de
MARSILLARGUES

Marsillargues, le 21 décembre 2017

**MESSAGE A L'ATTENTION DES FAMILLES UTILISATRICES
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DE MARSILLARGUES**

Chers parents,

Suite à vos nombreuses demandes sur le mode de réservation de l'ALP, la commune réorganise son service et adapte le mode de fonctionnement à vos besoins.

Dès à présent, vous pouvez réserver sur le portail familles vos besoins réels qui seront facturés une fois la période terminée (jusqu'à lors, vous payez à la réservation et donc avant que le service n'ait été effectué).

Nouveau fonctionnement :

- Réservation réelle de vos besoins, sans payer par avance
- Facturation en fin de période (fin de mois)

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ⇒ Réservez uniquement en rapport à vos besoins : **nous avons suffisamment de places.**
- ⇒ Vous pouvez réserver/ annuler au plus tard la veille jusqu'à 23h00... Vous ne payez pas !
- ⇒ Les familles dont les enfants présents sont « non réservés » verront une majoration appliquée sur leur facture, et ce, en plus du forfait.
- ⇒ Les familles pour lesquelles des places ont été réservées alors que les enfants ne viennent pas, verront une majoration appliquée sur leur facture, et ce, en plus du forfait.

Nous comptons sur votre collaboration et bienveillance pour le bon fonctionnement de cette nouvelle organisation.

Je vous prie de croire, chers parents, à ma parfaite considération.

Bernadette VIGNON

Maire

Conseillère Départementale



DEPARTEMENT DE L'HERAULT
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER
MAIRIE : B.P.23- 34590 MARSILLARGUES
TEL : 04 11 28 13 20/21 FAX : 04 67 42 57 74
MAIL : contact@marsillargues.fr